

Consultation publique virtuelle

Faire cesser le gaspillage alimentaire à Montréal

Montréal, le 13 novembre 2020 – La [Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs](#) convie la population et tous les groupes intéressés à participer à une consultation publique qui portera sur la cessation du gaspillage alimentaire à Montréal.

Cette consultation, qui provient d'une [demande citoyenne déposée en vertu du droit d'initiative](#), vise plus particulièrement à ce que la Ville de Montréal « s'inspire et se dote de mesures (changements réglementaires, plan d'action, incitatifs, etc.) répondant aux meilleures pratiques, afin qu'il n'y ait plus de gaspillage et de destruction d'aliments encore propres à la consommation par les commerces, institutions et industries ».

Les activités de consultation se dérouleront essentiellement par visioconférence, dans le respect des consignes gouvernementales en vigueur en contexte de pandémie.

ÉTAPE 1 – S'INFORMER

La **documentation** en lien avec cette consultation est disponible sur le portail de la Ville à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire. La documentation peut aussi être transmise par la poste sur demande, en composant le 514-872-3000.

La demande du groupe à l'origine de la pétition, de même que la documentation relative à cette consultation, seront présentées lors d'une **séance d'information virtuelle**, qui se tiendra comme suit :

DATE ET HEURE : JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020, À 19 H

Par visioconférence

Le lien pour visionner la **séance en webdiffusion** sera disponible le jour de l'assemblée à l'adresse suivante :

ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire

Une période sera réservée, après les présentations, à la lecture des questions et des commentaires du public, et aux réponses des personnes-ressources de la Ville de Montréal, des personnes représentant le groupe requérant, ou des membres de la Commission, le cas échéant.

Les personnes qui souhaitent **poser leur question** ou **soumettre un commentaire** pour cette deuxième partie de la séance sont invitées à remplir le formulaire web disponible dès maintenant à l'adresse ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire ou à communiquer avec le secrétariat des commissions permanentes par téléphone au 514-872-3000.

Il sera également possible de soumettre une question ou un commentaire par le biais du même formulaire **en cours de séance**, durant la pause qui suivra les présentations.

ÉTAPE 2 - SOUMETTRE UNE OPINION À LA COMMISSION

Vous pouvez participer à cette consultation de trois manières :

- 1- En présentant un mémoire ou une opinion devant la Commission**, dans le cadre de l'une ou l'autre des quatre séances publiques virtuelles prévues les :

MERCREDI 27 JANVIER 2021, À 19 H

VENDREDI 29 JANVIER 2021, À 14 H

JEUDI 4 FÉVRIER 2021, À 9 H 30

MERCREDI 10 FÉVRIER 2021, À 19 H *(si le nombre d'inscriptions le requiert seulement)*

L'inscription pour présenter un avis à l'une ou l'autre de ces séances est obligatoire. Pour vous inscrire, remplissez le formulaire disponible à l'adresse ville.montreal.qc.ca/gaspillagealimentaire ou composez le 514-872-3000.

La date limite d'inscription est le **mercredi 16 décembre 2020, à 17 h.**

- 2- En transmettant seulement un mémoire écrit** par courriel à commissions@montreal.ca, ou encore par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

Service du greffe
Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

- 3- Sur le web! En répondant aux questions** qui vous sont soumises sur la plateforme de consultation en ligne de la Ville de Montréal à l'adresse realisonsmtl.ca/gaspillagealimentaire.

Toutes les opinions doivent être transmises **au plus tard le vendredi 5 février 2021 à 17 h.**

LES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des personnes élues et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs est présidée par Mme Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement, Outremont. M. Francesco Miele, conseiller de la Ville, Saint-Laurent, en assume la vice-présidence pour le volet municipal.

Sont également membres: Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, Plateau–Mont-Royal, Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville, Pierrefonds–Roxboro, M. Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement, Outremont, M. Jérôme Normand, conseiller de la Ville, Ahuntsic-Cartierville et Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, Plateau–Mont-Royal.

Source: Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et
au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : (514) 872-3000
Télécopieur : (514) 872-5655
commissions@montreal.ca | ville.montreal.qc.ca/commissions | [@Comm_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)